



Arrêté n°2026-13/CM

COMMUNE DE VIEUX-FORT

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
MADAME Linda SAMUEL ép. DAVID, 1^{er} ADJOINT**

Le Maire de la Commune de VIEUX-FORT,

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-20 et L.2122-23-1 ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;
- VU la délibération du Conseil municipal n°2026-06 portant sur l'élection des adjoints au Maire ;
- VU le procès-verbal du Conseil municipal d'installation en date du 22 mars 2026 ;
- **Considérant** que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints ;
- **Considérant** la nécessité d'assurer une bonne administration communale et une répartition efficace des attributions municipales,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 – A compter du 21 août 2026, délégation de fonction est donnée à Madame SAMUEL ép. DAVID Linda, 1^{ère} adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions dans le domaine des compétences liées aux Fêtes et cérémonies.

ARTICLE 2 – Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à VIEUX-FORT, le 21 août 2026

Le Maire



Rolland PLANTIER

Notifié le

Signature de l'intéressé